

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 21
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
Délibération : 26

Date de la convocation :

29 novembre 2023

Date d'affichage :

4 décembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES**

Séance du 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Gabin LORGNIER - Sandrine LORIO - Didier VANDAELE – Sophie WAROT – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Alain MASSON – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Monique VALENTIN – Patrick POTEL - Anthony BARBIER – Marjory DELAVAL – Antoine TUSO – Sabrina LOOTVOET - Nicolas CHOCHOY - Hugues LAVOGIEZ – Estelle FOSSETTE – Ludovic COCQUEMPOT

Absents : Jean-Bernard BONDUELLE (pouvoir à Didier VANDAELE) – Edith MERLIER (pouvoir à Marjory DELAVAL) - Estelle LECOFFRE (pouvoir à Annick CROQUELOIS) - Anne GOMBERT (pouvoir à Anthony BARBIER) - Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) - Jérôme LEMOUCHER

2023/47

OBJET DE LA DELIBERATION : INVESTISSEMENT BUDGET 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 1612-1 ;

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement avant l'adoption du budget de l'exercice 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement, dans la limite de 227 404,29 € représentant le quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2023 aux chapitres :

20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 22 464,00 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES : 32 312,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 260 696,59 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS : 594 144,58 €
Soit un total de 909 617,17 €

- 2) D'imputer au budget 2024 ces dépenses à provenir de cette décision aux chapitres :

20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 5 616,00 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES : 8 078,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 65 174,15 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS : 148 536,14 €

Soit un total de 227 404,29 €

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à
la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi
du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Nicolas CHOCHOY



Le Maire,

Laurent DENIS

